



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 14 juillet 2023

**Objet : Question parlementaire n° 8140 du 11 juillet 2023 de Madame la Députée Octavie Modert concernant « Travaux en vue de l'interdiction des interventions chirurgicales ou médicales en relation avec les organes sexuels d'un mineur incapable de discernement ».**

Monsieur le Ministre,

En date du 11 juillet 2023, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de la Justice, du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de la Ministre de la Santé et du Ministre de la Famille et de l'Intégration.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Madame la Députée Octavie Modert.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de l'Éducation nationale, de  
l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude Meisch